

LE CODE DE VIE

Un référentiel éducatif, un facilitateur du vivre ensemble

Une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Nos interventions sont guidées par les valeurs qui ont été choisies par les élèves ainsi que l'ensemble de l'équipe-école¹ :

- Le respect de soi et des autres
- Le respect du milieu
- La persévérance
- La sécurité
- La responsabilité
- L'estime de soi

À l'école Dorval-Jean-XXIII, nous avons à cœur ta réussite scolaire et ton développement global. Le code de vie servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. De plus, il est en lien avec les valeurs du projet éducatif de l'école et du plan de réussite :

- Amener l'élève à réfléchir sur la façon dont il apprend et à maîtriser des stratégies d'apprentissage. (Mission : Instruire)
- Apprendre à l'élève à s'ouvrir à son milieu et à sa communauté. (Mission : Socialiser)
- Favoriser la persévérance et la continuité du parcours scolaire de l'élève. (Mission : Qualifier)

¹ Enseignants, personnel non-enseignants, professionnels, surveillants.

Un code de vie

Des règles à l'image de nos valeurs

Le code de vie s'applique en tout temps lors de la présence de l'élève à l'école, de ses déplacements et pendant toutes les activités organisées à l'extérieur de l'école. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Réussite éducative – Santé et Bien-être

Capacité de faire face à ses obligations, ses engagements et d'assumer les conséquences de ses actes.

Croire en ses forces et s'engager à atteindre son but.

Comportements attendus :

- Je suis présent à l'école tous les jours requis, à l'heure et à l'endroit prévus;
- Je me présente à l'école dans un état propice à mon apprentissage;
- J'apporte le matériel nécessaire et permis au cours;
- Je fais le travail demandé en respectant l'échéancier;
- Je demande de l'aide au besoin, peu importe les difficultés;
- Je valorise mes efforts et ceux des autres;
- Je souligne mes succès.

Ainsi,

- J'apprends à
 - gérer mon temps et être ponctuel;
 - faire face aux difficultés;
 - développer une image positive de moi;
 - respecter les échéanciers;
 - consulter les ressources disponibles pour obtenir de l'aide;
 - m'engager dans ma réussite scolaire.
- Je développe
 - mes compétences;
 - mon sens de responsabilité;
 - mon sentiment d'appartenance.

Valeurs

Règles

La responsabilité

La persévérance – L'estime de soi

Je place ma réussite scolaire au centre de mes priorités.

Je me donne des objectifs et je m'engage à les atteindre.

Valeurs

Règles

Le respect de soi et des autres

La sécurité

J'agis avec considération à l'égard des adultes et des élèves par mes attitudes, mon langage et mes gestes. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Vivre ensemble et Encadrement

Sentiment qui porte à agir envers soi ou quelqu'un avec égard et considération en gestes et en paroles.

État d'esprit qui résulte de l'absence de danger.

Comportements attendus :

- Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute des autres;
- Je règle mes conflits de façon pacifique;
- J'applique les consignes données par les adultes;
- Je me déplace en marchant calmement;
- Je dénonce tout acte d'intimidation et de violence;
- Je me comporte de façon à inclure tout le monde.

Ainsi,

- J'apprends à
 - développer des relations interpersonnelles saines;
 - exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique.
- Je contribue à
 - créer un milieu de vie inclusif, agréable et sécuritaire;
 - maintenir un climat de tranquillité, rassurant et à l'abri du danger.

Valeurs

Règles

Le respect du milieu

Je m'engage à garder mon milieu propre et en bon état.

Qualité de l'environnement

Utiliser de façon responsable les biens (lieux, matériel et mobilier) et les services.

Comportements attendus :

- J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés;
- Je ramasse mes déchets.

Ainsi,

- J'apprends à
 - préserver la qualité de mon environnement;
- Je contribue à
 - garder propre et en bon état un milieu propice au bien-être de tous;
 - maintenir un milieu salubre et accueillant.

Annexes, protocoles et informations complémentaires

Mesures de soutien et conséquences possibles :

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du fonctionnement de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la fréquence et de la gravité de ses comportements.

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DE CONSÉQUENCES

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aide au développement des habiletés sociales; ❖ Rappel des règles au début d'une activité; ❖ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ❖ Rencontre individuelle avec le tuteur ou le chargé du groupe; ❖ Communication régulière entre l'école et la maison; ❖ Rencontre individuelle avec les intervenants (TES, psychoéducatrice, psychologue, travailleur social, infirmière, enseignant-ressource, etc.); ❖ Rencontre individuelle avec la direction; ❖ Mise en place d'un plan d'intervention; ❖ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ❖ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ❖ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ❖ Réintégration progressive de l'élève dans l'école ou dans la classe; ❖ Service EDA (conseil, Phare); ❖ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); ❖ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Avertissement verbal ou écrit; ❖ Répéter le comportement attendu; ❖ Geste réparateur; ❖ Remboursement ou remplacement du matériel; ❖ Travaux communautaires; ❖ Réflexion écrite ou travail supplémentaire; ❖ Retrait de privilège; ❖ Reprise du temps perdu; ❖ Excuses verbales ou écrites; ❖ Déplacement limité; ❖ Saisie de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ❖ Saisie de tout objet inutile ou nuisant à l'apprentissage; ❖ Application du protocole gradué pour les retards et les absences; ❖ Application du protocole pour contrer l'intimidation et la violence; ❖ Application du protocole du code vestimentaire; ❖ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ❖ Retenue pendant ou après les heures de cours; ❖ Suspension interne ou externe; ❖ Implication de SPVM; ❖ Expulsion de l'école ou de la commission scolaire*; ❖ Etc. <p style="text-align: right;">*mesure exceptionnelle</p>

Annexes, protocoles et informations complémentaires

(suite)

Position de l'école face à la violence et à l'intimidation :

À l'école Dorval-Jean-XXIII, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de t'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 301988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Conformément à la loi, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui est disponible en totalité sur le site WEB de l'école (<https://dorvaljean23.ecoleouestmtl.com>)

Le code de vie, on y adhère!

À l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII, on a tous à cœur la réussite de chacun des élèves.

En tant qu'élève, j'ai lu les éléments du code de vie de mon école et je m'engage à les respecter.

Nom de l'élève

Signature

En tant que parent ou tuteur, je soutiendrai mon enfant dans son engagement à respecter le code de vie de l'école.

Nom du parent ou tuteur

Signature

Annexes, protocoles et informations complémentaires

(suite)

TENUE VESTIMENTAIRE

À l'école Dorval-Jean-XXIII, **en tout temps**,

- je porte des vêtements qui répondent à des critères de décence, d'hygiène, de propreté et de sécurité;
- je me présente à l'école ou à une activité parascolaire en respectant la politique du port du demi-costume, sauf lors d'événements spéciaux autorisés;
- je dois obligatoirement porter l'un des vêtements présentés dans le Bloc A ci-dessous.

Bloc A



Afin d'encourager nos équipes sportives, je peux aussi porter les vêtements à l'effigie des Faucons (sans numéro) du Bloc B.



Bloc B

Uniquement les vêtements optionnels présentés dans le Bloc C ci-dessous peuvent être portés par-dessus les vêtements du Bloc A ou B.

Bloc C



ÉDUCATION PHYSIQUE

En éducation physique, je dois porter obligatoirement un chandail à manches courtes avec un short ou un pantalon de sport et des espadrilles. Lors des cours à la piscine, le maillot de bain ou le burkini doit être conforme aux exigences du complexe aquatique et sportif de la ville de Dorval.

ABSENCES

Ma ponctualité et ma présence à l'école sont les premiers facteurs de ma réussite scolaire.

En cas d'absence, j'ai la responsabilité de m'informer du contenu du cours et de me présenter en récupération, s'il y a lieu.

Lors d'une absence, mes parents doivent communiquer avec le secrétariat de mon niveau la journée même avant 9h30.

Lors d'une absence aux épreuves de la CSMB ou du MEES, seuls les motifs suivants sont reconnus avec pièce justificative :

- ✓ Maladie ou rendez-vous médical
- ✓ Convocation d'un tribunal
- ✓ Participation à un événement d'envergure nationale ou internationale
- ✓ Décès d'un proche parent

RETARDS

Je dois être présent en classe **avant** le son de la deuxième cloche qui annonce le début du cours.

En cas de retard, je me présente au secrétariat de mon secteur (pour l'édifice Jean-XXIII) ou au bureau des surveillants (pour l'édifice Dorval) avec mon agenda pour obtenir une autorisation de retour en classe, quel que soit le motif. Le retard sera consigné dans mon agenda ainsi que dans le système informatique.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

La gestion des appareils électroniques relève de chacun des membres du personnel de l'école. Ceux-ci ont le droit de les confisquer pour une durée jugée raisonnable.

CASIER

Bien que je sois responsable de la propreté du casier qui m'a été attribué, ce dernier demeure la propriété de l'école. S'il y a des motifs raisonnables, la direction de l'école peut procéder à la fouille du casier.

LANGUE FRANÇAISE

La langue d'usage à l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII est le français.

INTÉGRITÉ SCOLAIRE

J'ai la responsabilité d'être intègre et de respecter l'honnêteté intellectuelle en tout temps dans la réalisation de mes travaux et de mes examens. Tout travail ou examen plagié sera refusé, la note zéro sera attribuée jusqu'à ce qu'un comité d'analyse prenne une décision en fonction de la situation.

CROYANCES RELIGIEUSES

La Loi sur l'instruction publique impose la déconfessionnalisation du système éducatif. Aucun culte ou confession religieuse ne peut interférer dans le quotidien de l'école.